

Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir

Louis-Napoléon Bonaparte, né le 20 avril 1808, est, selon toute vraisemblance, le fils légitime, nonobstant une légende tenace, du dernier frère de Napoléon, Louis Bonaparte, et d'Hortense de Beauharnais, elle-même fille du premier mariage de l'impératrice Joséphine. Lors des Cent-Jours, il part avec sa mère pour l'exil et il passe la plus grande partie de sa jeunesse à Arenenberg sur la rive suisse du lac de Constance. Il tient de son précepteur Philippe Le Bas, du lycée d'Augsbourg, de ses études militaires qui en feront un capitaine d'artillerie de l'armée helvétique, de ses longs séjours en Allemagne, en Angleterre et surtout en Italie une culture variée qu'il complétera au cours de sa captivité au fort de Ham.

Premières conspirations

Le neveu de l'Empereur fait siennes les idées-forces du *Mémorial* de Sainte-Hélène : Napoléon est le continuateur de la Révolution ; il a toujours voulu la paix et n'a fait la guerre qu'à son corps défendant ; il a répandu le principe des nationalités ; sa famille a pu commettre des fautes, mais elle reste digne de la confiance de la nation. Cet héritage intellectuel s'enrichit d'un apport personnel. Louis-Napoléon appartient à la seconde génération des Bonaparte, celle des proscrits, qui a succédé à celle des nantis ; lui et son frère aîné, Napoléon-Louis, qui vit avec leur père à Florence, sont des républicains, c'est-à-dire des révoltés qui se dressent contre les pouvoirs existants, rétablis ou étendus par les traités de 1815. Napoléon-Louis est carbonaro ; contrairement à une autre légende, il est très probable que Louis-Napoléon ne l'est pas, mais l'Italie est pour lui aussi une seconde patrie et il partage les rêves d'indépendance de la jeunesse italienne.

En décembre 1830, au lendemain de la mort de Pie VIII, Louis-Napoléon prend part à une conspiration contre le pouvoir pontifical, qui lui vaut d'être expulsé de Rome. En février 1831, il se lance avec son frère dans l'insurrection des Romagnes et combat les troupes pontificales. Napoléon-Louis meurt de la rougeole à Forlì. Lui-même échappe à la répression autrichienne, traverse la France et, de Londres, se mêle à un complot militaire, d'ailleurs étouffé dans l'œuf, contre la monarchie de Juillet. Il revient alors à Arenenberg.

En raison de la carence de son oncle Joseph et de son père, il se tient, à partir de la mort du duc de Reichstadt (1832), pour le chef de la dynastie et, croyant pouvoir compter sur certains commandants d'unités de la région, il tente, le 30 octobre 1836, un coup de main à Strasbourg avec la complicité de quelques officiers. L'affaire avorte malgré le ralliement d'un régiment. Louis-Napoléon est arrêté, embarqué sur une frégate et débarqué aux États-Unis. Revenu à Arenenberg, il part pour Londres, le gouvernement français ayant menacé la Suisse d'invasion s'il n'était pas expulsé.

Le 6 août 1840, Louis-Napoléon, débarqué près de Boulogne à la tête d'une cinquantaine de conjurés, est arrêté quelques heures plus tard. C'est un échec lamentable. L'affaire demeurera obscure. Il semble que, comme lors de la tentative de Strasbourg, Louis-Napoléon avait des complicités qui ne purent se manifester, notamment celle du maréchal Clauzel. Le gouvernement de Louis-Philippe était renseigné sur les préparatifs par un des principaux collaborateurs du prince, à la solde de Rémusat, secrétaire d'État à l'Intérieur. Le 6 octobre 1840, Louis-Napoléon est condamné par la Cour des pairs à l'emprisonnement perpétuel. Enfermé au fort de Ham, il s'y livre, avec une grande curiosité d'esprit, à des travaux historiques, économiques, sociaux et politiques, écrivant notamment une *Histoire de l'artillerie*. Il s'évade en 1846, déguisé en maçon.

Le prince-président

À la nouvelle de la révolution de Février, Louis-Napoléon arrive à Paris ; mais Lamartine le fait prier de s'éloigner momentanément. En juin, sans être revenu en France, grâce à la légende napoléonienne et malgré la réputation d'aventurier que lui ont faite à tort dans les milieux éclairés ses deux tentatives de Strasbourg et de Boulogne, il est élu représentant à l'Assemblée constituante le même jour dans quatre départements. Il démissionne pour éviter de provoquer par sa présence le vote d'une loi d'exil. Réélu en septembre dans cinq départements, il se présente à la présidence de la République le 10 décembre. Les républicains radicaux et leur candidat, Ledru-Rollin, sont compromis par l'échec du Gouvernement provisoire. Les monarchistes du parti de l'Ordre, qui n'ont personne à présenter, se rallient à Louis-Napoléon, faute de pouvoir obtenir des garanties du candidat des républicains modérés, Cavaignac, que la répression des journées de juin a d'ailleurs rendu impopulaire. Louis-Napoléon, seul candidat dont le nom soit connu des ruraux, est élu par 5 434 000 voix contre 1 448 000 à Cavaignac et 370 000 à Ledru-Rollin.

Sa biographie se confond désormais avec l'histoire de la II^e République, puis du second Empire. Après l'élection de l'Assemblée législative (mai 1849), on peut dire que l'Empire est installé à l'Élysée et les monarchies bourbonniennes au Palais-Bourbon, où leur parti, le parti de l'Ordre, a une forte majorité. Les républicains radicaux tentent vainement de prendre leur revanche dans la rue, le 13 mai 1849, pour protester contre l'orientation conservatrice donnée à l'expédition de Rome. Ledru-Rollin s'enfuit en Angleterre. Ne se contentant pas de présider, le prince-président décide en octobre suivant de gouverner lui-même en prenant pour ministres des hommes de second plan.

Mais le péril va renaître à gauche avec les républicains radicaux et les socialistes plus ou moins unis sous le nom de démocrates socialistes. Leurs militants forment des sociétés secrètes dont l'action est facilitée par le marasme économique. En mars et avril 1850, ils remportent des succès électoraux qui sèment la panique dans le parti de l'Ordre. Le suffrage universel, cette grande force inconnue brutalement introduite par la révolution de Février, ne menace-t-il pas d'instaurer légalement le socialisme ? Le parti de l'Ordre fait voter par l'Assemblée une loi qui enlève leur droit de vote à trois millions d'électeurs grâce à une réglementation hypocrite du suffrage (31 mai 1850).

Le conflit entre l'Assemblée et les démocrates socialistes se double d'un conflit entre l'Assemblée et le prince-président, ce qui rend la situation très confuse, d'autant plus que la Constitution a organisé l'incertitude de l'avenir. Elle interdit en effet au président de se représenter à l'expiration de son mandat, et le jeu des pouvoirs est si mal agencé qu'en raison du renouvellement concomitant de l'Assemblée il y aura pratiquement vacance simultanée du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif pendant au moins onze jours au printemps 1852. Le prince-président, qui manœuvre habilement et accroît sa popularité par des tournées de propagande, marque un point important, en janvier 1851, en relevant le général Changarnier, l'homme de l'Assemblée, de ses deux commandements de la garde nationale et de l'armée de Paris.

Cependant, il se crée un mythe de 1852. Les vaincus de 1848 et de 1849 voient dans ce millésime l'aube d'une revanche éclatante, tandis que la société bourgeoise redoute en lui le crépuscule du monde civilisé. La réconciliation des deux branches de la famille de Bourbon et la « fusion » de leurs partis qui se serait ensuivie n'ayant pu aboutir, de nombreux

monarchistes, mus par la crainte d'une candidature du prince malgré l'interdiction constitutionnelle, et surtout de troubles, proposent de réviser les dispositions relatives à la réélection du président. La majorité nécessaire des trois quarts n'est pas réunie (19 juill. 1851). Louis-Napoléon est décidé à rester au pouvoir. Après avoir beaucoup hésité, plutôt que d'affronter l'imbroglio du printemps de 1852, il se résout à recourir à la force.

II - La restauration de l'Empire

Le coup d'État est préparé par une équipe d'aventuriers : Morny, frère utérin du prince-président et financier corrompu, Persigny, honnête compagnon des temps difficiles et bonapartiste mystique, le préfet Maupas et le général de Saint-Arnaud, l'un et l'autre sans scrupules, le second chef d'une armée qui ne demande qu'à en finir avec la république. Au matin du 2 décembre 1851, une proclamation du prince-président, affichée dans les rues de Paris, annonce la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement du suffrage universel et un plébiscite qui l'autorisera à donner à la France des institutions renouvelées de l'Empire. Le coup d'État est donc essentiellement dirigé contre l'Assemblée. Mais les représentants de la majorité monarchiste, qui ne disposent pas de moyens de résister et préfèrent d'ailleurs l'autorité dictatoriale de Louis-Napoléon à la révolution sociale, se contentent de protestations verbales. En revanche, les républicains tentent de soulever le peuple des faubourgs ; sans grand succès, car les ouvriers conservent le souvenir des journées de juin et ne veulent pas se battre pour la République qui les a massacrés. Pourtant, quelques barricades s'élèvent le 3, et Saint-Arnaud, comme Cavaignac en 1848, retire ses troupes la nuit pour pouvoir mieux écraser l'insurrection le lendemain. Le 4, elle est en effet réduite en quelques heures, au prix d'un peu moins de quatre cents tués. En province, dans le Sud-Est rhodanien, le Languedoc méditerranéen et quelques départements du Sud-Ouest et du Centre, les populations soulevées sont beaucoup plus nombreuses ; mais, ne pouvant se défendre derrière des barricades, elles sont dispersées sans presque éprouver de pertes. Ving-sept mille personnes sont arrêtées. Il en restera plus de six mille au début de 1853, la plupart « transportées » en Algérie. Le coup d'État et la répression qui l'a suivi creusent entre le pouvoir bonapartiste et les républicains réduits à l'impuissance, mais non soumis, un fossé qui ne sera jamais comblé.

Le plébiscite du 21 décembre 1851 approuve le prince-président par 7 145 000 « oui » contre 592 000 « non ». Le 15 janvier est promulguée une constitution inspirée de la Constitution consulaire de l'an VIII. Le président est nommé pour dix ans : il commande les armées, déclare la guerre, signe les traités, possède seul l'initiative des lois, désigne et révoque les ministres qui ne sont responsables que devant lui. Un Corps législatif de deux cent soixante députés environ est élu pour six ans au suffrage universel. Il ne tient qu'une session de trois mois et peut seulement faire suggérer des amendements par une commission parlementaire, puis rejeter ou accepter les projets préparés par le Conseil d'État. Les débats ne sont connus du public que par un procès-verbal officiel. Une autre chambre, le Sénat, composée de cent cinquante autorités sociales au maximum – les cardinaux, les maréchaux, les amiraux en font partie de droit –, garde la Constitution et la modifie par sénatus-consultes.

La République décennale n'est qu'une étape. Au cours de l'année 1852, le prince-président prépare l'opinion à une restauration de l'Empire. En automne, lors d'un voyage dans le Centre et le Midi, il proclame à Bordeaux : « L'Empire, c'est la paix. » Le 21 novembre, le pays, consulté par un nouveau plébiscite, accepte par 7 824 000 « oui » contre 253 000 « non » le rétablissement de la dignité impériale. Le roi de Rome ayant régulièrement reçu le nom de Napoléon II, le neveu de Napoléon I^{er} prend celui de Napoléon III. Son oncle Jérôme et sa

descendance masculine en ligne directe sont appelés à lui succéder, lui-même n'ayant pas encore d'héritier direct.